

Liste des pièces justificatives à importer sur le portail de candidature

- C.V. (curriculum vitae) avec photo
- Lettre de motivation (*manuscrite ou dactylographiée*)
- Pièce d'identité
- Certificat de scolarité de l'ENSATT de l'année en cours
- Autres diplômes ou attestation de réussite à ces diplômes ou attestation d'obtention des crédits ECTS.
- Attestations d'études ou de pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école (attestation de stage, expérience professionnelle ou en amateur...).

- Pour les **candidats français**, certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté. *Ce document doit obligatoirement être présenté pour toute inscription à un concours ou examen en France (loi n° 97-1019 du 28/10/1997),*

Tout changement d'adresse devra être signalé au bureau des concours de l'ENSATT (concours@ensatt.fr).

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate. Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'Ecole et de tout concours ultérieur.